SOCIETE GENERALE

CARACTERISTIQUES DU PRÊT Environnemental et Social

Article 1

De contracter auprès de la Société Générale un emprunt **Environnemental et Social** d'un montant total de 15,000,000 Euros dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant total : 15,000,000 euros

Le prêt est consenti jusqu'au 17/11/2051 et s'amortira sur 25 ans à compter de la date de consolidation fixée au 17/11/2026.

Phase de mobilisation : oui

Nominal :	15,000,000 €
Début :	Date de signature du contrat
Fin :	17/11/2026
Intérêts :	Euribor* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement) + 0.70 %
Commission de non-utilisation :	De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé. * floorés à zéro.

Phase de consolidation : D'un commun accord entre la Société Générale et VILLE DE PORTO VECCHIO, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Fixe de Marché » **Environnemental et Social** sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :

Montant :	15,000,000 euros
Date de départ :	17/11/2026
Maturité :	17/11/2051 (25 ans)
Amortissement :	Linéaire (capital constant)
Périodicité :	Annuelle
Base de calcul :	Exact/360

Taux d'intérêts :

Chaque périodicité du 17/11/2026 au 17/11/2051 : **3.39 %**

Le taux fixe sera actualisé selon les conditions de marché lors de la mise en place du financement, il ne pourra dépasser un taux maximum de 3.55 %. Ce taux fixe ne pourra être dépassé, sinon l'opération ne sera pas conclue.

Soulte de rupture des conditions financières : une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas et (ii) selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire